

**Département du Rhône**  
**COMMUNE DE MARENNES**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le trente-et-un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h00 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation : 26 janvier 2023

Date d'affichage 26 janvier 2023

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Etaient présents : Timotéo ABELLAN

Mmes Sandra BULLION, Patricia CRISTINI, Sylvie GABRIEL, Noëlle MORCILLO, Sandrine BOURACHOT, Marion PECHOUX, Sophie RAYMOND, Gabrielle THIVARD.

MM Jean-Luc SAUZE, Gérald COSTE, David CARLIER, Jonathan COMMARMOND, Alexandre DESCOLLONGES, Sylvain DELOME, Anselme GABRIEL.

Etai(en)t excusé(s):

Yves LINAGE a donné pouvoir à Timotéo ABELLAN

Bruno FURNION a donné pouvoir à David CARLIER

Christina BLANC a donné pouvoir à Sandrine BOURACHOT

Madame Noelle MORCILLO a été nommée secrétaire de séance

---

Timotéo ABELLAN, déclare la séance ouverte à 20h00.

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Noëlle MORCILLO, conseillère municipale, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 13 décembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 31 janvier 2023.

**1 NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – APPROBATION DU PROJET ET  
SOLLICITATION DE SUBVENTION**

**Vu** la délibération 2021-09-01 du 23 novembre 2021, approuvant le programme pour la création d'un nouveau groupe scolaire ;

**Vu** la délibération n°22-06-01 1.6.9.1 du 21 juillet 2022 attribuant le concours de maîtrise d'œuvre au Groupement INSOLITES ARCHITECTURES ;

**Considérant**, qu'au regard du nombre de classes dans les écoles élémentaire et maternelle publiques actuelles et en prévision de l'augmentation des effectifs scolaires dans les années à venir, il a été décidé de construire un nouveau groupe scolaire ;

**Considérant** que le programme, présentant une surface utile de 1350 m<sup>2</sup> (hors locaux techniques assurant le fonctionnement de l'établissement et les surfaces de circulation), définit pour ce projet :

- 9 classes, dont 2 classes seront, dans un premier temps, dévolues à l'accueil périscolaire d'élémentaire ;
- 1 salle polyvalente, rendue totalement indépendante des locaux scolaires, pour répondre aux besoins scolaires d'élémentaire, ainsi que pour d'autres activités associatives ;
- une restauration scolaire, sous un format de Self, afin d'accueillir les élèves d'élémentaire.
- Des bureaux et espaces communs ;

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière totale destinée à cette opération est estimée à 6 756 000 € TTC (5 630 000 € HT) maîtrise d'œuvre et études complémentaires comprises.

**Considérant** que le planning du projet, prévoit une livraison de l'établissement pour la rentrée scolaire de septembre 2025, que le concours de Maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2022 et que le dépôt du permis de construire est prévu en mars 2023 ;

**Considérant** que la Région Auvergne Rhône-Alpes via le « contrat Région », destiné aux communes et EPCI, aide à la réalisation ce type de projet ;

**Considérant** que les services de l'Etat via la DSIL et la DETR soutiennent ces investissements ;

**Considérant** que le Département du Rhône via l'Appel à Projet finance également ce type d'opération ;

*Jean-Luc SAUZE précise que le dossier a déjà été déposé en 2022 et qu'il n'a obtenu de subventionnement que de la part du Département du Rhône à hauteur de 110 000 € pour la première phase du projet.*

*Timotéo ABELLAN ajoute, que suite aux vœux du Maire, Monsieur le Sous-Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Benoît ROCHAS, viendra sur la commune de Marennes fin février pour évoquer les projets communaux et notamment la création du groupe scolaire.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de création d'un nouveau groupe scolaire ;
- **SOLLICITE** l'aide aussi élevée que possible de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des services de l'Etat et du Département du Rhône, selon le projet de plan de financement détaillé ci-après :

	Taux d'intervention	Montant sollicité	Descriptif
COMMUNE DE MARENNES	70 %	3 845 000 €	Autofinancement Emprunt
REGION AURA	10%	600 000 €	Contrat Région
ETAT	(20 % de 1 500 000 HT)	300 000 €	DSIL
ETAT	(60% de 475 000 € HT)	285 000 €	DETR
DEPARTEMENT DU RHONE	10%	600 000 €	Appel à Projet Dont 110 000€ déjà notifié en 2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au traitement de ce dossier ;

## 2 CREATION D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION – APPROBATION DU PROJET ET SOLLICITATION DE SUBVENTION

**Considérant** que, ces dernières années, le village de Marennes a subi une augmentation des incivilités : agression, cambriolage, dégradation de bâtiments publics ;

**Considérant** que la sécurité des biens et des personnes est une des priorités ;

**Considérant** la volonté de concevoir, un réseau de vidéoprotection qui puisse offrir aux administrés un cadre de vie plus sécurisé ;

**Considérant** que ce projet est composé de 25 caméras à mettre en place afin d'assurer le fonctionnement d'un dispositif de vidéoprotection capable d'enregistrer des images de jour comme de nuit pour :

- La surveillance des bâtiments publics et de leurs abords ;
- La surveillance des parkings ;
- La surveillance de la zone de commerces au centre-ville ;
- La visualisation d'images permettant la lecture de plaques d'immatriculation sur les principaux axes de circulation.

**Considérant** que ledit projet a fait l'objet d'un dossier d'autorisation déposé auprès des services de la préfecture du Rhône en date du 12 janvier 2023 ;

**Considérant** que la Région Auvergne Rhône-Alpes intervient pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins et subventionne la création de réseaux de vidéoprotection - abords des lycées - espaces publics - entrées et sorties zones d'activités - bornes abords des lycées

**Considérant** que l'Etat via la DETR soutient également cette initiative ;  
**Considérant** que l'estimation des travaux s'élève à 290 300 € HT ;

*Gérald COSTE précise que le projet s'étend sur 12 sites. Chaque site pouvant accueillir plusieurs caméras, notamment au croisement de voiries. Il indique que le plus gros poste de dépenses est lié au génie civil nécessaire au câblage des installations.*

*Jean-Luc SAUZE ajoute que plusieurs candélabres ont été dégradés dernièrement.*

*Noëlle MORCILLO demande à quelle date le réseau sera opérationnel ?*

*Timotéo ABELLAN répond que les travaux devraient s'achever fin d'année ou courant du 1er trimestre 2024.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un réseau de vidéoprotection sur le territoire communal ;
- **SOLLICITE** l'aide aussi élevée que possible de la Région Auvergne Rhône-Alpes et les services de l'Etat, représentés par la Préfecture du RHONE selon le projet de plan de financement détaillé ci-après :

	Taux d'intervention	Montant sollicité	Descriptif
COMMUNE DE MARENNES	21 %	60 300 €	Autofinancement Emprunt
REGION AURA	33 %	95 000 €	Région AURA
ETAT	33 %	95 000 €	DETR
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON	13%	40 000 €	Participation intercommunale

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au traitement de ce dossier ;

#### DECISIONS DU MAIRE

SANS OBJET

#### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

34	6928120220034	30/11/2022	C 2536	00ha04a22ca	NON 02/12/2022
35	6928120220035	30/11/2022	C 2537	00ha04a22ca	NON 02/12/2022
36	6928120220036	23/12/2022	C 2532	00ha07a51ca	NON 22/12/2022
			C2534	00ha00a47ca	
			C 1279	00ha04a85ca	

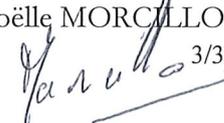
#### QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

  
Le Maire  
Timotéo ABELLAN

La secrétaire de Séance  
Noëlle MORCILLO

  
3/3